

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
CANTON LA FERTE-SOUS-JOUARRE

Tél : 01.64.33.01.89
mairie@germignyleveque.fr

**Extrait de délibération du Conseil Municipal
en date du 10 septembre 2026**

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15
- présents : 11
- votants : 14

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre à vingt heures
le Conseil Municipal de la commune de Germigny l'Evêque,
dûment **convoqué**, s'est réuni en **session ordinaire**,
sous la **présidence** de Madame Aline MARIE-MELLARE, Maire.

Date de convocation et d'affichage du Conseil Municipal :
3 septembre 2026

Etaient Présents :

Mmes Mrs : MARIE-MELLARE Aline - MERLIN Bruno - DANET Céline - CASCALES Rodolphe - MORLET Jean-Marie - RISPINCELLE Josiane - SAGUI Abdelkader - ZITOUNI Lydie - FLAMENT Jonathan- RIBOT Valentin - CHAUME Bénédicte

Absents excusés : Mme DUBREUIL Joëlle - Mme LEFRANCOIS Véronique - Mr SALAMONE Célestin - Mme ZOETEMELK Danièle

Pouvoirs : Mme DUBREUIL Joëlle à Mme DANET Céline - Mme LEFRANCOIS Véronique à Mme RISPINCELLE Josiane - Mme ZOETEMELK Danièle à Mr MERLIN Bruno

Secrétaire de séance : Mme DANET Céline

2026 -36 Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du courrier reçu de Monsieur le Comptable des Finances Publiques de Meaux pour décision d'admission en non-valeur d'un montant total de 832.94 €.
Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, l'admission en non-valeur doit faire l'objet de l'émission d'un mandat au compte 6541 « pertes sur créances irrécouvrables ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés
ACCEPTE l'admission en non-valeur par mandat au compte 6541 d'un montant total de 832.94 €.

VOTE : Contre (0), Abstention (0), Pour (14)

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents
Pour extrait conforme à l'original



Fait à Germigny l'Evêque, le 10 septembre 2026

Le Maire,
Aline MARIE MELLARE